



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20220411-CONS-AG-22-039-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 11 avril 2022*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Budget primitif 2022 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs -  
Affectation du Résultat 2021.**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 11 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 5 avril 2022.

**PRESENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jacques, CALLIER Jeanne, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTE Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

SIMONI Pierre-Baptiste	à	BATTESTI Gilles
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

**ABSENTS :** COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, MASSONI Jean-Joseph, PIPERI Linda, POLISINI Ivana, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 14**

M. BATTESTI Gilles est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Budget primitif 2022 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs - Affectation du Résultat 2021.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le vote du compte administratif 2021 du budget annexe des transports routiers collectifs, intervenu en séance communautaire du 21 mars 2022 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs présente en 2021 un excédent de 815 618,01€ ;

Considérant que les Restes à réaliser 2021 en dépenses et recettes s'établissent respectivement à 632 183,61€ et 520 587.66€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe des transports routiers collectifs pour l'exercice 2021 présente un résultat positif de 292 166.50€ à affecter ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2022 du budget des transports sur la ligne budgétaire R001 ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2021 du budget des transports à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 292 166.50€

Vu l'avis favorable de la Commission « Mezi di a culletività » du 28 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 avril 2022 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**A la majorité - Contre : MM. Zuccarelli, De Casalta, Morganti, Mme Salge**

-D'affecter à la ligne R002 du budget primitif 2022 du budget des Transports 292 166.50€ ;

-De reporter à la ligne R001 du budget primitif 2022 du budget des Transports, 815 618,01€ ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis-POZZO DI BORGO